

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Séance du 30 mars 2023 à 20 heures 30 minutes

Quorum : 9

Présents :

M. TRUFFI Eric, M. LAFFONT André, Mme CARCHON Séverine, M. BAYLE Jean-Marc, Mme FERRET-BEZIAT Sylvie, Mme MIROUZE Cécile, Mme OLLIVIER Denise, Mme SANCHEZ Céline, M. BELLARD Claude, M. CARPENNE Damien, M. DAUBERT Eric

Procuration(s) :

Mme BOIRON Pascale donne pouvoir à Mme MIROUZE Cécile, Mme LAPORTE Anaïs donne pouvoir à Mme CARCHON Séverine, Mme PINAREL Florence donne pouvoir à M. LAFFONT André, M. BOSC Jean-Claude donne pouvoir à M. BAYLE Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BOIRON Pascale, Mme LAPORTE Anaïs, Mme PINAREL Florence, M. BOSC Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme CARCHON Séverine

Président de séance : M. TRUFFI Eric

1 - CCAS

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par S. ALABRO à la clôture de l'exercice,

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	600,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	600,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	31 568,84
	Réalisé :	1 428,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	31 568,84
	Réalisé :	996,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	-432,60
Résultat global :	-432,60

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **432,60**
- un déficit reporté de : **0,00**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **432,60**

- un déficit d'investissement de : **0,00**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **0,00**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT **432,60**
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **432,60**
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **0,00**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - STATION SERVICE EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par S. ALABRO à la clôture de l'exercice,

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

N'a pas pris part au vote : M. TRUFFI Eric

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	20 977,73
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	20 977,73
	Réalisé :	20 977,73
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	340 184,12
	Réalisé :	340 184,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	340 184,12
	Réalisé :	324 313,23
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	20 977,73
Fonctionnement :	-15 870,89
Résultat global :	5 106,84

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

N'a pas pris part au vote : M. TRUFFI Eric

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **23 867,92**
- un excédent reporté de : **7 997,03**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **15 870,89**
- un excédent d'investissement de : **20 977,73**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **20 977,73**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT : **15 870,89**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **15 870,89**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT : **20 977,73**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)
N'a pas pris part au vote : M. TRUFFI Eric

3 - CAISSE DES ECOLES **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par S. ALABRO à la clôture de l'exercice,
Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :
Investissement

Dépenses	Prévu :	4,51
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4,51
	Réalisé :	4,51
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	96 531,53
	Réalisé :	95 940,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	96 531,53
	Réalisé :	53 893,47
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4,51
Fonctionnement :	-42 047,02
Résultat global :	-42 042,51

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil d'Administration de cette Caisse des Ecoles, réuni sous la présidence de Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **11 050,22**
- un déficit reporté de : **30 996,80**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **42 047,02**
- un excédent d'investissement de : **4,51**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **4,51**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT 42 047,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 42 047,02

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 4,51

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – COMMUNE

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par S. ALABRO à la clôture de l'exercice,

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 182 803,20
	Réalisé :	753 784,21
	Reste à réaliser :	94 000,00
Recettes	Prévu :	1 182 803,20
	Réalisé :	983 162,06
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	767 757,03
	Réalisé :	799 441,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	767 757,03
	Réalisé :	917 336,37
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	229 377,85
Fonctionnement :	117 894,49
Résultat global :	347 272,34

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 14/04/2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 114 260,71
- un excédent reporté de : 3 633,78

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 117 894,49

- un excédent d'investissement de : 229 377,85
- un déficit des restes à réaliser de : 94 000,00

Soit un excédent de financement de : 135 377,85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 117 894,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 117 894,49

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 229 377,85

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5- CCAS

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	600,00
Recettes :	600,00

Fonctionnement

Dépenses :	31 536,24
Recettes :	31 536,24

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	600,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	600,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	31 536,24	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	31 536,24	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - STATION SERVICE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	26 238,28
------------	-----------

Recettes :	26 238,28
------------	-----------

Fonctionnement

Dépenses :	328 664,73
------------	------------

Recettes :	328 664,73
------------	------------

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	26 238,28	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	26 238,28	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	328 664,73	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	328 664,73	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - CAISSE DES ECOLES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	4,51
Recettes :	4,51

Fonctionnement

Dépenses :	108 952,42
Recettes :	108 952,42

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	4,51	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4,51	(dont 0,00 de RAR)

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	108 952,42 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	108 952,42 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - COMMUNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	588 147,40
Recettes :	682 147,40
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	834 164,76
Recettes :	834 164,76

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	682 147,40 (dont 94 000,00 de RAR)
Recettes :	682 147,40 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	834 164,76 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	834 164,76 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir/fixer les taux de 2023 comme suit :

TH : 15,13% ¹ ¹ *taux de 2019 si maintien des taux ou nouveau taux voté si variation souhaitée à partir du taux de 2019*
TFB : 67,65 %
TFPNB : 102,62 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Fait à SIMORRE
Le Maire,